

Conférence

LA FRANCHISE MODELE DE DEVELOPPEMENT GAGNANT-GAGNANT

VENDREDI 11 AVRIL 2025



MOT DU PRESIDENT





William NAHUM

Président de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières

INTRODUCTION





Arezki GUIDDIR

Initiateur et Coordinateur du Groupe Manager de Transition en Direction Générale







Présentation du cahier n° 42













Un Cahier riche de contributions et de témoignages...

GROUPE DE TRAVAIL

Arezki GUIDDIR

Manager de Transition en Direction Générale et Opérationnelle. Initiateur et Coordinateur du Cahier

Rémi de BALMANN

Avocat à la Cour d'Appel de Paris, membre du collège des experts de la Fédération Française de la Franchise

Didier DALIN

Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Spécialiste en Droit Commercial, des Affaires et de la Concurrence

TEMOIGNAGES

Olivier MERMUYS

Président de la Fédération Française de la Franchise, Président de CAVAVIN

Stéphane FRITZ

Président de GUY HOQUET L'IMMOBILIER

Julien PERRET

Président fondateur de BCHEF

Julien HAUSSY

Président fondateur d'ESPACES ATYPIQUES

CONTRIBUTIONS

Charles PELLEGRINI

Ancien Commissaire Divisionnaire, Auteur

Charles ZNATY (Préface)

Président du MEDEF Paris

Alain BOUTIGNY

Directeur fondateur de La Correspondance de l'Enseigne et de l'Argus de l'Enseigne

Benjamin ROBINE

Expert près la Cour d'Appel de Paris, MRICS







VIDEO de madame Olivia GREGOIRE





INTERVENTION



Monsieur Olivier MERMUYS

Président de la Fédération Française de la Franchise

Président du réseau CAVAVIN







INVESTIR EN FRANCHISE



DECOUVREZ POURQUOI LA FRANCHISE REPRESENTE UNE OPTION STRATEGIQUE PRIVILEGIEE POUR VOS CLIENTS ENTREPRENEURS

Olivier MERMUYS

Président de la Fédération Française de la Franchise Président du réseau CAVAVIN





Franchise = marque® + concept + animation du savoir faire

- Le franchiseur garantit au franchisé la jouissance des signes de ralliement de la clientèle.
- ☐ Il veille au respect par le franchisé des prescriptions d'utilisation de la marque et autres signes de ralliement mis contractuellement à sa disposition = **savoir-faire**.
- Le franchiseur, par une information et une formation adaptée, transmet son savoir-faire au franchisé.
 - Puis il en contrôle l'application et le respect durant toute la durée du contrat.
 - Le franchiseur encourage la remontée d'informations provenant des franchisés afin d'améliorer le savoir-faire de l'enseigne.







La franchise, véritable accélérateur de la réussite des entrepreneurs



Un modèle d'entrepreneuriat fondé sur le transfert du savoir-faire, et partage de la valeur entre franchisseurs et franchisés



Un modèle vertueux pour l'économie, créateur de richesse et d'emplois



Un modèle efficace, moins risqué, avec un retour sur investissement plus rapide







EN 2024, LA FRANCHISE CONFIRME SA SOLIDITÉ ET SON RÔLE MAJEUR DANS L'ÉCONOMIE FRANÇAISE



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FRANCHISE 2024

2 089 réseaux de franchise (+3% p/r 2023)

90 588 points de vente franchisés (-1,4% p/r 2023) le nbre de points de vente succursales est à -4%

88,64 milliards d'euros de CA (+0,3% p/r 2023) le CA succursales est à -5,5%

962 724 emplois directs et indirects (+1,16% p/r 2023)





Entreprendre en Franchise : un accélérateur pour le Franchiseur



- 1. Expansion rapide avec moins de capital
- 2. Réduction des risques financiers
- 3. Croissance accélérée et couverture du marché
- 4. Implication et motivation des franchisés
- 5. Génération de revenus récurrents
- 6. Notoriété et visibilité accrues
- 7. Effet d'échelle et optimisation des coûts
- 8. Innovation et adaptation locale
- 9. Moins de gestion opérationnelle
- 10. Expansion internationale facilitée





Votre rôle d'expert-comptable



Évaluation initiale de l'aspirant franchiseur Analyse du modèle économique et des conditions de duplication du succès.



Conseil stratégique

Orientation vers la franchise si l'exploitation est rentable, le savoir faire substantiel et la marque distinctive.



Optimisation juridique et financière

Structuration et suivi.



Accompagnement continu

Partenaire de la réussite à long terme.







Entreprendre en Franchise : une voie sécurisée pour le Franchisé

- 1 Un concept éprouvé
 La franchise offre un modèle d'affaires testé et
 une marque reconnue.
- 2 Un accompagnement continu Le franchisé bénéficie d'un soutien opérationnel et stratégique.
- 3 Des options flexibles

Création, Reprise, Développement Multi-Points de Vente, ou Multi-Enseignes selon les objectifs.







ENTREPRENDRE EN FRANCHISE: CREATION

Avantages

- Concept clé en main
- Formation continue
- Marque reconnue
- Accès facilité au financement
- Conditions d'achat

Spécificités

- Coût d'entrée et redevance
- Cadre contractuel strict
 (intuitu personae, clause de non concurrence, ...)

Profil idéal

Entrepreneurs cherchant un modèle sécurisant avec une structure établie







ENTREPRENDRE EN FRANCHISE : REPRISE

Avantages

- Démarrage immédiat
- Rentabilité potentielle dès le début
- Risques réduits
- Conditions d'achat

Spécificités

- Analyse approfondie
- Agrément du repreneur par le franchiseur
- Négociation du prix avec
 l'ex-franchisé

Profil idéal

Entrepreneurs souhaitant s'appuyer sur un business existant avec clientèle établie







Multi-franchise & Pluri-franchise

1 — Multi-franchise

Expansion sous une même enseigne avec une expertise métier. Bénéficie d'effets d'échelle, de synergies RH et d'une relation privilégiée avec le franchiseur.

Pluri-franchise

Diversification sous plusieurs enseignes.

Réduit les risques sectoriels et crée des synergies potentielles et optimise la zone de chalandise.

3 — Profils adantés

Franchisés expérimentés avec forte capacité de gestion et ressources financières solides.



Votre rôle d'expert-comptable







Évaluation initiale de l'aspirant franchisé Analyse du profil et des capacités financières du client.



Conseil stratégique

Orientation vers le modèle de franchise le plus adapté (création, reprise, multi ou pluri).



Optimisation financière

Structuration et suivi de la performance.



Accompagnement continu

Partenaire de la réussite à long terme.







Investir en Franchise

MERCI





INTERVENTION



Maître Rémi de BALMANN
Avocat à la Cour d'Appel de Paris
Membre du Collège des Experts
de la Fédération Française de la
Franchise



LA FRANCHISE : OUTIL DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

PREMIERE TABLE RONDE



PREMIERE TABLE RONDE : La Franchise, outil de développement des territoires



Julien PERRET
Président- Fondateur
de BCHEF



Julien HAUSSY

Président- Fondateur du réseau ESPACES ATYPIQUES



Président FFF
Président du réseau
CAVAVIN



Modérateur Coordinateur du Groupe

Manager de Transition en Direction Générale





LA FRANCHISE : BAIL
COMMERCIAL ET IMMOBILIER
DE COMMERCE

DEUXIEME TABLE RONDE



SECONDE TABLE RONDE : La Franchise, Bail commercial et immobilier de commerce



Benjamin ROBINE

Expert près de la Cour d'Appel de Paris Certifié MRICS



Alain BOUTIGNY

Directeur-Fondateur de la Correspondance de l'Enseigne et de l'Argus de l'Enseigne



Maître Didier DALIN

Modérateur

Avocat à la Cour d'Appel de Paris Spécialiste en Droit Commercial, Droit des Sociétés et Droit de la Concurrence





LA FRANCHISE : LES OUTILS DE DEVELOPPEMENT AU SERVICE DES RESEAUX

TROISIEME TABLE RONDE





TROISIEME TABLE RONDE : La Franchise, et les outils de développement au service des réseaux



Madame Pottier-Caudron

Présidente-Fondatrice du Réseau TEMPORIS



Stéphane FRITZ

Président de GUY

HOQUET L'IMMOBILIER



Président FFF
Président du
réseau CAVAVIN

Olivier MERMUYS



Arezki GUIDDIR

Modérateur

Coordinateur du Groupe

Manager de Transition en Direction Générale





QUESTIONS - REPONSES



Arezki GUIDDIR

Modérateur Coordinateur du Groupe

Manager de Transition en Direction Générale





Merci!

